

177 P[✓] NP[□] DM98

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Lachenaie (secteur nord) par
Usine de triage Lachenaie ltée

Lachenaie

6212-03-0C6

**Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**Dans le cadre de l'enquête publique sur
L'agrandissement du L.E.S. de Lachenaie (secteur nord)**

Par

Mary-Ann McCarron

Février 2003

INTRODUCTION

J'interviens dans le dossier de l'agrandissement du L.E.S. de Lachenaie non seulement en tant que résidente de Repentigny secteur Le Gardeur, mais comme personne ayant œuvré dans les domaines de l'élimination, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles. J'habite à 1,3 kilomètres du site. J'ai travaillé chez WMI du Québec, BFI pour l'élimination des matières résiduelles, chez Bérou International pour le recyclage et finalement chez Sol Plastiques pour la valorisation du plastique.

Le premier point que je veux soulever en tant que résidente du secteur concerne la mauvaise odeur qui est déjà présente. Je peux seulement présumer que la situation ne s'améliora pas avec un agrandissement si important. En deuxième lieu, j'aimerais soulever la question du bruit. J'entends déjà les camions à 4h du matin quand Ils se promènent au niveau du sol. J'aimerais connaître les impacts de cette circulation à des étages supérieurs alors que le son ne sera plus bloqué par les diverses infrastructures présentes.

J'aimerais souligner que je ne souffre pas du syndrome « pas dans ma cours ». Je suis tout à fait consciente qu'un site d'élimination de matières résiduelles doit exister, je vis avec depuis 17 ans. Je crois que nous avons fait notre part.

La discussion qui suit, provient de mes années d'expérience dans la gestion des matières résiduelles. J'aimerais particulièrement mentionner que j'étais responsable des achats de plastiques résiduels chez Sol Plastiques. Il m'était impossible de m'alimenter seulement au Québec, il n'y avait pas assez de matières pour nos besoins. Il y a donc de la place à amélioration en ce qui a trait aux programmes de recyclage.

VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Un programme de conscientisation et d'information de la population sur la valorisation, le compostage, la réutilisation et enfin le recyclage de nos résidus serait une solution à envisager en parallèle avec l'élimination des matières résiduelles non recyclables. Un

programme pour la promotion de ces concepts est déjà en place dans les villes de Montréal et Victoriaville et pourrait servir d'exemple pour les municipalités environnantes. La ville de Victoriaville est un modèle de récupération de résidus : 51,4% des résidus résidentiels et 65% des résidus industriels sont récupérés ! Comme l'annonce publicitaire l'a si bien exprimé, plus elle est fraîche plus les gens en mangent, plus les gens en mangent plus elle est fraîche : plus les gens recyclent les matières résiduelles, plus les matières résiduelles auront de valeur pour la population et l'industrie.

Il est de mon avis qu'un Plan de gestion des matières résiduelles devrait être complété avant de permettre l'agrandissement d'un L.E.S. Il existe des solutions alternatives pour la gestion des déchets telles que le traitement thermique, l'oxydation, etc. De plus, je m'inquiète de certains impacts potentiels de l'agrandissement prévu, entre-autres sur le seul boisé du secteur. Chacun de ces points sera discuté ci-dessous.

SOLUTIONS ALTERNATIVES

Il existe un L.E.S. au Saguenay, Les Services Environnementaux AES, où aucun déchet ne se trouve à l'air libre. Un bâtiment mobile de dimensions considérables construit sur chenille est présent sur le site. Les déchets sont déchargés à l'intérieur du bâtiment jusqu'à ce que cette partie du site soit remplie. Le bâtiment est ensuite déplacé et les déchets sont recouverts. De plus, un projet-pilote est en cours à cet endroit pour la recirculation du lixiviat traité dans les déchets afin d'accélérer la stabilisation des matières résiduelles (moins de 5 ans) pour les rendre inertes et inoffensifs pour l'environnement. Ce site effectue également la captation et la destruction des biogaz. La chaleur produite sera valorisée à des fins opérationnelles.

L'oxydation de déchets solides (procédé d'incinération environnementale), un processus déjà en application à Burlington (Ontario) par la compagnie Eco Waste Solutions, pourrait être une autre solution étudier. Il s'agit de la combustion des déchets suivie d'une phase de recombustion des gaz afin de les rendre sécuritaires pour l'émission atmosphérique. La combustion des déchets permet de réduire considérablement le volume à enfouir et permet ainsi une plus grande longévité pour un L.E.S.

La compagnie Enerkem détient une usine prototype de gazéification à Sherbrooke. Cette usine peut traiter 150 Kg/h de résidus pour leur conversion en Syngaz. Une première usine utilisant la technologie Enerkem a été érigée à l'automne 2001 par le biais d'un partenariat en Europe. Située en Espagne, cette usine a une capacité de production de 7 MW d'électricité pour le réseau de distribution électrique local. L'électricité est produite à partir de résidus riches en plastiques non-recyclables. Jusqu'à 25 000 tonnes par an de cette matière peut être utilisée dans cette usine. Le Syngaz est conditionné pour être utilisé dans des moteurs à combustion interne

IMPACTS APPRÉHENDÉS

Boisé de la Presqu'île

Lors de la première partie des audiences publiques, M. Daniel Boisvert de BFI a déclaré que les impacts sur le boisé connu sous le nom des Sentiers de la Presqu'île situé proche de l'emplacement de l'agrandissement prévu n'ont pas été évalués. Puisqu'il s'agit du seul boisé du secteur, donc le seul habitat pour certaines espèces de faune et de flore, je considère qu'une étude de ce genre est nécessaire. De plus, il n'y a pas seulement que les gens du secteur qui utilisent ces lieux, mais plusieurs gens de la ville de Montréal à la recherche d'un milieu naturel pour se ressourcer et connaître la flore et la faune de la région. Quel sera l'impact sur l'alimentation de la faune environnante? l'augmentation du taux de coliformes des bassins d'eau environnant? l'augmentation de la population de goélands? l'augmentation du bruit sur la faune de ce forêt ?

Déchets radioactifs

Selon le *Règlement sur les déchets solides*, les déchets radioactifs ne sont pas un déchet solide. La pratique actuelle est de déposer les déchets radioactifs qui dépassent les normes sur le sol et d'attendre que la radioactivité se disperse dans l'air. Durant la première partie des audiences publiques, les spécialistes ne pouvaient répondre à la question des conséquences de cette radioactivité. Le niveau de becquerels dépasse parfois de 10 fois la quantité permise. Doit-on attendre que la prochaine génération

développe des cancers ? Je trouve inacceptable que de tels résidus se répandent dans l'air sans en connaître les répercussions.

FERMETURE DU L.E.S. DE LACHENAIE

L'entrepreneur essaie de nous convaincre qu'on doit paniquer parce que son site sera plein en mars. J'ai rarement vue un site fermer à la date prévu. Il semble toujours y avoir de la place pour 100 tonnes de plus. Après la fermeture du L.E.S. de Lachenaie, les municipalités affectées pourraient continuer d'enfouir leurs résidus dans les L.E.S. environnants. Il n'est pas nécessaire de paniquer, il reste encore deux ans avant que ces L.E.S. soient pleins.

Les mégas solutions apportent des mégas problèmes tels que les pneus de St-Amable. Cinq sacs de déchets laissés à décomposer dans ma cours sont moins nuisibles que 50 sacs dans ma cours. Les solutions que je propose, et il n'y a en d'autres, devraient être utilisées dans un contexte régional. De plus petits sites dispersés sur le territoire responsabilisent les régions. Je crois que la promotion de la réutilisation, du recyclage, de la valorisation et le compostage deviendrait nécessaire pour les administrations régionaux.

Dans une lettre du ministre Boisclair, il a rappelé l'importance de permettre à la population d'exprimer son opinion sur un sujet aussi important que celui de la gestion des matières résiduelles. *« Je me dois de souligner que si la gestion des matières résiduelles est, au premier chef, une responsabilité municipale, l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion doivent favoriser la participation de la population et la collaboration des organismes œuvrant dans ce domaine »*, a déclaré M. Boisclair.

« D'ici le dépôt de ce plan, j'envisage de ne délivrer aucune autorisation pour permettre la réalisation d'un nouvel établissement ou d'un agrandissement de grande envergure d'un LES destiné essentiellement à recevoir les déchets produits sur le territoire de la CMM » a ajouté le ministre.

Il existe présentement un site qui possède toutes les caractéristiques et les autorisations nécessaires à la mise en opération d'un L.E.S. à Montréal. Ce site appartient déjà à la ville de Montréal et est situé dans une zone industrielle. Ce site, connu sous le nom de Demix, sert déjà à l'enfouissement des cendres de boues de la station d'épuration des eaux usées de la ville de Montréal. Des audiences publiques ont déjà eu lieu en 1996 et une étude d'impacts a été réalisée pour l'opération de ce site en tant que L.E.S. Un certificat d'autorisation a été émis pour opérer un L.E.S. à cet endroit. De plus, avec la fermeture du complexe environnemental St-Michel, la ville détient l'équipement, la main d'œuvre, l'expérience et la technologie pour opérer un nouveau L.E.S. à peu de frais. J'estime qu'il y a au moins deux ans de capacité au site de Demix. Cette période permettrait aux ministères concernés de trouver des solutions durables pour nos matières résiduelles.